

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE
DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
9 juillet 2025**

PUBLIE LE : 17 JUL. 2025

Délibération n°250709-3 : Dénonciation de la convention de prestations de services non économiques entre les Syndicats Intercommunaux Boucles des Yvelines « UNILYS »

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf juillet à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le trois juillet, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Emmanuelle RAMPAZZO**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 9 JUILLET 2025

PRESENTS

LOUVECIENNES

Jean-Paul JAOUEN, DELEGUE TITULAIRE
Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE
Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Emmanuelle RAMPAZZO, PRESIDENTE
José DESTANG, DELEGUE TITULAIRE
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

Pouvoirs Madame Vallot a donné pouvoir à Madame Esnault
Madame Zann a donné pouvoir à Madame la Présidente

Communes non représentées

Assistaient à la séance

Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

<i>Nombre de communes</i>	:	2
QUORUM	:	5
<i>Délégués présents</i>	:	6
<i>Pouvoirs</i>	:	2
<i>Délégués comptant pour le vote</i>	:	8

OBJET : DENONCIATION DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES NON ECONOMIQUES ENTRE LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX BOUCLES DES YVELINES « UNILYS »

RAPPORTEUR : La Présidente

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la convention de prestations de services non économiques conclue entre les Syndicats Intercommunaux Boucles des Yvelines et notamment ses articles 3 et 10 ;

VU la délibération du Comité syndical en date du 30 novembre 2021 approuvant ladite convention et autorisant le Président à la signer ;

CONSIDERANT que le Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Musée de Louveciennes/Marly-le-Roi, souhaite se réorganiser en interne à des fins d'efficacité opérationnelle et administrative ;

CONSIDERANT que, par conséquent, le Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Musée de Louveciennes/Marly-le-Roi ne souhaite plus être partie à la convention ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de sa Présidente et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE la dénonciation de la convention de prestations de services non économiques conclue entre les Syndicats Intercommunaux Boucles des Yvelines qui a pour effet le retrait du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Musée de Louveciennes/Marly-le-Roi du dispositif de la convention, à compter du 1^{er} octobre 2025, convention qui demeure néanmoins entre les autres parties signataires, conformément à l'alinéa 2 de l'article 10 de la convention ;

PREND ACTE de l'engagement du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine de procéder aux transferts de tous documents, registres des actes administratifs, archives (comptables, ressources humaines, autres), contrats (ressources humaines et autres contrats) ;

PREND ACTE de l'engagement du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Musée de Louveciennes/Marly-le-Roi de prendre à sa charge les coûts éventuels de sortie informatique sur présentation des justificatifs des différents éditeurs de logiciels qui devront être validés par la Présidente ;

AUTORISE la Présidente à signer tous les documents afférents et en particulier la lettre recommandée avec accusé réception qui sera notifiée aux autres parties, en application de l'alinéa 1^{er} de l'article 10 susvisé ;

Fait à Marly-le-Roi, le 17 JUIL. 2025

Transmis en préfecture et affiché le 17 JUIL. 2025

Pour Extrait Conforme



Emmanuelle RAMPAZZO

Présidente du Syndicat Intercommunal

Florence ESNAULT
Secrétaire de séance